

Conseil Municipal du 18 mai 2018 - 20 h 30 COMPTE RENDU N°36

PRÉSENTS : C. BILHAC - E. BONAFE - M. De BIASIO - F. BONNE - B. DEL ROX - J. DELAVALLEE - L. SEIGNOUREL - I. SILHOL - R.M. SIFFRE - P. SOULAIROL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : J. AZAM - J. CASTES - S. SILHOL -

01 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Madame DEL-ROX est élue secrétaire.

02 - Adoption du P.V. de la réunion du 12 avril 2018

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 12 avril 2018.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

03 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un budget de 5 000 € a été voté au compte 6574 « Subvention fonctionnement associations » pour l'année 2018. Il présente au Conseil Municipal des demandes de subventions des associations Syndicat du terroir Pézenas, Association La Pomponette, Associations Les aînés du Céressou et Associations Centre Hérault.

Il précise au Conseil que la coopérative scolaire ne demandera pas de subvention cette année puisque l'école ne met pas en place de gros projet de sortie scolaire.

Monsieur le Maire rappelle les subventions attribuées en 2017.

Association	Subvention 2017
Syndicat terroir Pézenas	200 €
Coopérative scolaire	1 200 €
Entente sportive cœur d'Hérault	1 800 €
AMF – Soutien sinistrés	200 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer :

- **Syndicat du terroir Pézenas : 200 €**
- **Aînés du Céressou : 600 €**
- **La Pomponette : 200 €**

04 – Groupement de commande restauration - CCC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la Communauté de Communes du Clermontois concernant le renouvellement du groupement de commande pour le marché de restauration collective.

Il rappelle au Conseil que la commune a adhéré au 1^{er} groupement, qui arrive à son terme en aout 2018.

Si la commune souhaite renouveler son adhésion, il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre du groupement de commande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire (convention constitutive du marché, convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ...)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'adhérer au groupement de commande de restauration scolaire**
- **De désigner M Joël AZAM titulaire et M Christian BILHAC suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offre.**
- **D'autoriser M le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

05 – Régime indemnitaire 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 14 décembre 2017, le

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été mis en place pour les cadres d'emploi des rédacteurs territoriaux, adjoints administratifs, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, adjoints d'animation et agents de maîtrise.

Compte tenu du fait que les textes et décrets ne sont pas encore sortis pour les cadres d'emploi des techniciens territoriaux, il convient de voter une enveloppe de régime indemnitaire pour 2018. D'un montant de 13 391.58 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le régime indemnitaire 2018.

06 – Dénomination maison culturelle

Monsieur SEIGNOUREL expose au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la maison culturelle au sein des anciens quais de la cave coopérative sont en cours et devraient être terminés fin juin 2018.

Il convient de trouver un nom à la médiathèque et à la salle de musique qui composent la maison culturelle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer les salles comme suit :

- **Salle de musique Armand MASSAL**
- **Médiathèque Paul SILHOL**

07 – Dénomination placette Magdelaine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de donner un nom à la placette situé au chemin de la Magdelaine, à l'angle de la rue Edouard Barthe.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer cette placette :

Place Victorin BERNARD.

08 – Demande de subvention – Réhabilitation cœur du village

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 3 février 2017, l'avant-projet concernant la réhabilitation du cœur du village a été approuvé pour un montant estimatif de 930 000 € HT soit 300 000 € pour l'acquisition et 60 000 € pour les travaux.

Le projet étant conséquent, les financeurs nous ont demandé de scinder le projet en 2 tranches.

La 1^{ère} tranche d'un montant prévisionnel de 623 500 € HT comprend l'acquisition du terrain et les travaux de parking. Cette dernière a été subventionnée par le Conseil Départemental pour un montant de 156 000 €.

La 2nde tranche d'un montant prévisionnel de 306 500 € HT comprend les travaux place des anciens Combattants et Rue Jean Moulin.

Le Conseil est invité à délibérer afin de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour cette 2nde tranche.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Département de l'Hérault pour la 2^{ème} tranche du projet de Réhabilitation du cœur de village.

09 – Location local ancienne poste

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SEML La Pérétoise des eaux a donné son préavis pour une résiliation du bail de location du local de l'ancienne poste, 4 place des anciens Combattants au 31 mai 2018.

Il informe le Conseil que l'Association Asphodèle souhaite louer ce local.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne son accord pour louer le local situé 4 place des Anciens Combattants à l'Association Asphodèle pour un montant mensuel de 300 €.**
- **Décide qu'une subvention correspondant au loyer sera versée à l'association Asphodèle.**

10 – Location salon de coiffure

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Martine CHAUCHARD cesse son activité de coiffure au 30 juin 2018. A ce titre, elle résilie son bail de location du local situé 22 place Georges Clémenceau.

Il informe le Conseil que Mme Manon PULCHART reprend le fonds de commerce.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de signer un nouveau bail de location avec Mme PULCHART.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la location du local situé 22 place Georges Clémenceau à Mme Manon PULCHART et autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

11 – Motion de soutien occitan

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du collectif occitan concernant une motion de soutien visant à défendre la langue d'oc, la culture occitane et nos spécialités locales.

Face à la réforme que prépare le gouvernement, le collectif occitan soutient la présence quotidienne de l'occitan à la télévision publique régionale et demande que France 3 soit redéfinie comme une véritable chaîne régionale à vocation généraliste en maintenant et développant les bureaux et rédactions locales qui sont menacés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter une motion de soutien visant à défendre la langue d'oc, la culture occitane et nos spécialités locales.

12- Questions diverses

- Référents Espace de Vie Sociale Asphodèle

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'Association Asphodèle demande que soient nommés des référents pour les projets d'Espace de Vie Sociale.

Tous les projets n'ont pas encore de référent.

- Référent ARS « Ambroisie »

Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier de l'Agence Régionale de la Santé demandant la désignation d'un référent Ambroisie (espèces végétales envahissantes allergisantes).

Monsieur Dominique ZARAGOZA est désigné référent Ambroisie auprès de l'ARS.

- Vente parcelle chemin de la Magdelaine – M BRETHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BRETHES demande la révision du prix fixé par le Conseil dans sa séance du 26 janvier 2018 pour la vente de la parcelle D993 d'une superficie de 18m² au chemin de la Magdelaine, pour un montant 2700 € (soit 150€/m²).

Le Conseil Municipal décide de maintenir son offre.

- Maison de Santé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mener une réflexion pour la création d'une maison de santé dans les locaux communaux situés rue P et M Curie.

Le Conseil Municipal décide de prévoir une visite sur site.

13 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner

Néant

b) Autres Décisions

2018/07 Décision du Maire portant signature d'un marché pour la maîtrise d'œuvre du projet de création d'un lotissement communal, attribué au cabinet Gaxieu et Millies.

La secrétaire
Bernadette DEL-ROX

Le Maire
Christian BILHAC